

Mercredi 4 novembre 2015

9h30 - 12h30

9h00 - Accueil café

Auditorium de la FBF

18 rue La Fayette 75009 Paris

Partenaires :



Redressement / Résolution : où en sommes-nous ?

Le G 20 de Cannes de novembre 2011 avait entériné les recommandations du FSB sur la nécessité d'apporter une réponse à la crise bancaire de 2008.

Il avait ainsi notamment adopté de nouvelles exigences en matière d'élaboration de plans de rétablissement et de résolution pour les banques.

La Commission européenne avait pris le relais en mettant en chantier ce qui allait devenir la directive BRRD 2014/59 du 15 mai 2014, laquelle établissait un cadre pour le **redressement et la résolution des banques et des entreprises d'investissement**.

Le dispositif allait être parachevé par le règlement 806/ 2014 du 15 juillet 2014, qui a établi les règles ainsi qu'une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un fonds de résolution bancaire unique.

Dans un autre domaine, les régulateurs internationaux, CPIM/OICV et FSB, ainsi que le législateur européen (la Commission) ont œuvré depuis 2012 sur un dispositif de redressement et de résolution des contreparties centrales (CCP) eu égard à leur importance systémique, laquelle s'est accrue avec l'obligation de compensation centrale des produits dérivés de gré à gré standardisés.

Ces travaux se sont traduits le 15 octobre 2014 par la publication d'un rapport du Comité de Bâle/OICV consacré aux procédures de redressement, et d'un rapport du FSB dédié aux procédures de résolution.

La Commission européenne travaille pour sa part à une proposition législative visant à créer un mécanisme de **recouvrement et de résolution pour les organisations financières systémiques non bancaires**, en vue d'une publication à l'automne 2015.

Nous avons choisi de traiter ces deux sujets majeurs, dans le cadre de la seconde édition des Matinales de l'AFTI et de l'Université Paris Ouest Nanterre la Défense, qui se tiendra le mercredi 4 novembre 2015.

Redressement / Résolution : où en sommes-nous ?

Mercredi 4 novembre 2015

- 9h30 : Introduction**
Marcel Roncin, Président, AFTI
Bertrand du Marais, Président de l'Association FIDES, et Membre du Conseil d'Etat
- 9h40 : Exposé magistral : Le redressement et la résolution des établissements de crédit et des infrastructures de marché**
Thierry Bonneau, Professeur de Droit bancaire et des marchés financiers, Université Panthéon Assas Paris II
- 10h10 : Première table ronde - Le redressement et la résolution dans l'industrie bancaire**
Animateur : Gilles Kolifrath, Partner, Cabinet Kramer, Levin, Naftalis et Frankel LLP
Intervenants :
- David Blache, Adjoint au Directeur de la résolution, Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
 - Bernard Brooymans, Responsable Coordination RRP, Groupe Crédit Agricole
 - Alain Gourio, Directeur Juridique et Conformité, Fédération Bancaire Française
 - Arnaud Santoire, Directeur redressement et résolution, Groupe BPCE
 - Laurence Scialom, Professeur de sciences économiques, Université Paris Ovest Nanterre La Défense
- 11h10 : Exposé : Redressement et résolution dans les entreprises non bancaires du secteur financier**
Gilles Kolifrath, Partner, Cabinet Kramer, Levin, Naftalis et Frankel LLP
- 11h30 : Seconde table ronde - Le redressement et la résolution dans les entreprises non bancaires du secteur financier**
Animatrice : Nadine Levratto, Economiste, chargée de recherche, CNRS, EconomiX-Université Paris Ovest Nanterre La Défense
Intervenants :
- Ernesto Gigliotti, Directeur ESES Management France, Euroclear
 - Christophe Hémon, Directeur Général LCH.Clearnet SA
 - Frédéric Hervo, Directeur des Systèmes de Paiement et des infrastructures de Marché, Banque de France
 - Bill Stenning, Managing Director, Clearing Regulatory & Strategic Affairs, Societe Generale Corporate and Investment Banking London
 - Emmanuel Susset, Ministère des Finances
- 12h30 : Fin**